

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 22 juin 2018

1^{ère} Commission
N° CD-2018-3-1-4

Service instructeur
Direction des finances

Service consulté

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Résumé : Le compte administratif 2017 fait apparaître au budget principal des dépenses à hauteur de 733,36 M€ et des ressources d'un montant de 818,41 M€, pour obtenir un résultat excédentaire cumulé de 85,05 M€.

Le volume des dépenses réelles de fonctionnement (560,4 M€) a baissé de 6,6 M€ (soit - 1,2 %) à périmètre constant, c'est-à-dire en neutralisant l'impact financier du transfert de la compétence Transport scolaire à la Région au 1er janvier 2017. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 638,9 M€, contre 649,9 M€ en 2016, en procédant au même retraitement, soit une diminution de 11 M€ liée à la participation du Département à la résorption du déficit national.

L'épargne brute, correspondant au solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, parvient à se stabiliser malgré ce nouveau prélèvement pour s'établir à 78,5 M€ en 2017, contre 80,4 M€ en 2016, dans un contexte de resserrement des charges courantes.

Concernant les investissements, le Département a porté ses dépenses opérationnelles (hors mouvements financiers) à hauteur de 52,2 M€, ce qui constitue un effort significatif en faveur de l'emploi et de l'économie sur notre territoire.

Le recours maîtrisé à l'emprunt (34,6 M€) a par ailleurs permis de poursuivre le désendettement de la collectivité, l'encours diminuant de 398,4 M€ au 31 décembre 2016 à 390,3 M€ au 31 décembre 2017.

Par ces résultats, le Département a démontré l'efficacité du modèle de gestion alsacien et sa détermination à rester présent au plus près des Haut-Rhinois.

SOMMAIRE

Compte Administratif 2017

INTRODUCTION.....	p. 3
PRESENTATION SCHEMATIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.....	p. 4
1. LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT	p. 4
1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	p. 4
1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	p. 12
1.3. L'EPARGNE BRUTE	p. 17
1.4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	p. 17
1.5. LA SITUATION DES AP/AE.....	p. 22
1.6. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	p. 22
2. LA DETERMINATION DU RESULTAT	p. 24
2.1. LES RESTES A REALISER.....	p. 24
2.2. LE RESULTAT DE L'EXERCICE.....	p. 24
3. BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE.....	p. 25
3.1. LE BUDGET PRINCIPAL.....	p. 25
3.2. LE BUDGET ANNEXE - CITE DE L'ENFANCE.	p. 26
3.3. LE BUDGET ANNEXE - SPIC PRODUCTION D'ELECTRICITE.	p. 26
CONCLUSION.....	p. 27

INTRODUCTION

Le compte administratif 2017 laisse apparaître des dépenses réelles de fonctionnement en baisse de 6,6 M€, soit - 1,2 % par rapport à l'exercice 2016, à périmètre constant, c'est-à-dire après retraitement des dépenses de transport scolaire constatées en 2016 et transférées à la Région à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, les charges de gestion courantes en particulier affichent une baisse de - 5,0 M€, en lien avec le processus d'optimisation des moyens enclenché depuis l'exercice 2015. Les dépenses de personnel ont été contenues avec une progression très limitée de + 1,0 M€ (+ 1,0 %) et les dépenses brutes relatives aux allocations individuelles de solidarité ont diminué de - 1,7 M€, grâce au volontarisme politique et au caractère innovant des dispositifs mis en œuvre, en particulier dans le domaine de l'insertion.

Les recettes de fonctionnement, marquées par une nouvelle ponction de 14 M€ opérée sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au titre de notre participation à la résorption du déficit national, ont baissé de 11,0 M€ à périmètre constant, pour atteindre un montant de 638,9 M€. Le dynamisme des droits de mutation, ainsi que la progression mécanique des bases afférentes à la taxe foncière, ont permis d'absorber la baisse des recettes à hauteur de 10,2 M€.

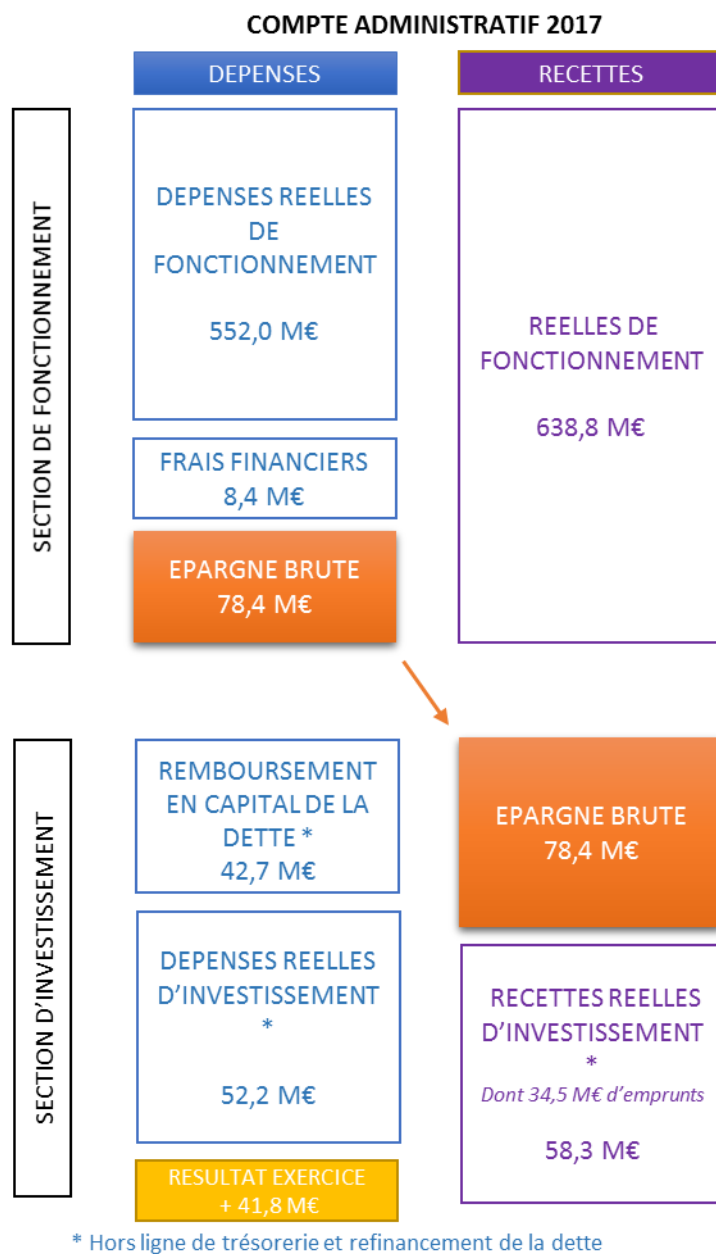
Les dépenses de la section d'investissement, hors opérations de gestion active de la dette, se sont élevées à 95,0 M€, démontrant la volonté du Département de maintenir la qualité du service rendu à l'usager et de promouvoir les équipements d'avenir sur notre territoire.

Les recettes d'investissement d'un montant de 58,4 M€, tiennent compte d'un recours à l'emprunt de 34,6 M€, montant qui se situe en deçà du remboursement de la dette (42,7 M€) et qui permet ainsi de diminuer l'endettement du Département, dont l'encours a baissé de 398,4 M€ à 390,3 M€ en 2017.

L'exécution budgétaire 2017, que je soumets à votre approbation souligne la qualité de gestion du Département :

- un niveau d'exécution performant, avec un taux de consommation de :
 - 96,3 % pour les dépenses de fonctionnement,
 - 70,1 % pour les dépenses d'investissement (hors opérations de gestion active de la dette),
 - 100,9 % pour les recettes de fonctionnement,
 - 73,7 % pour les recettes d'investissement (hors opérations de gestion active de la dette),
- un niveau de subventionnement élevé qui atteint 17,4 M€ en investissement et 24,3 M€ en fonctionnement,
- des investissements propres à hauteur de 32,3 M€,
- un résultat cumulé excédentaire de 85,0 M€,
- une épargne brute de bon niveau : 78,4 M€,
- une capacité de désendettement exemplaire de 5,0 années,
- un taux d'épargne brute en amélioration de 3,5 % (soit 12,3 %).

PRESENTATION SCHEMATIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017



1. LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

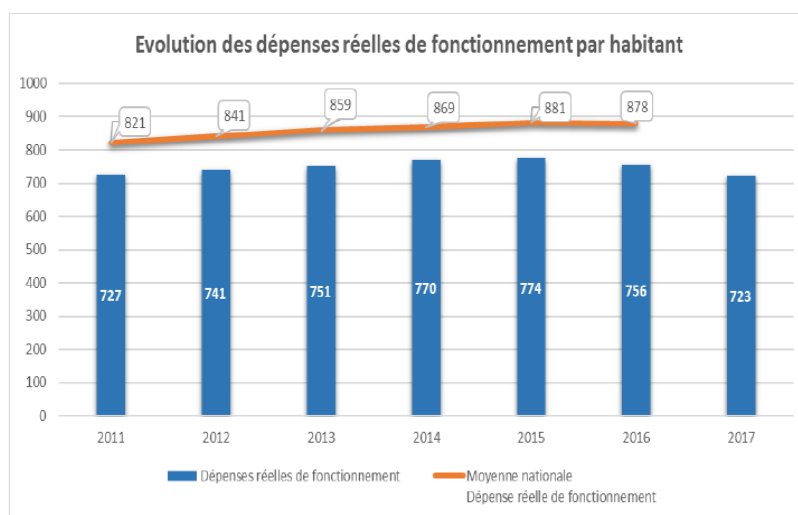
1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 560,4 M€ en 2017, en baisse de - 6,6 M€ (- 1,2 %) à périmètre constant (hors dépenses de transport transférées).

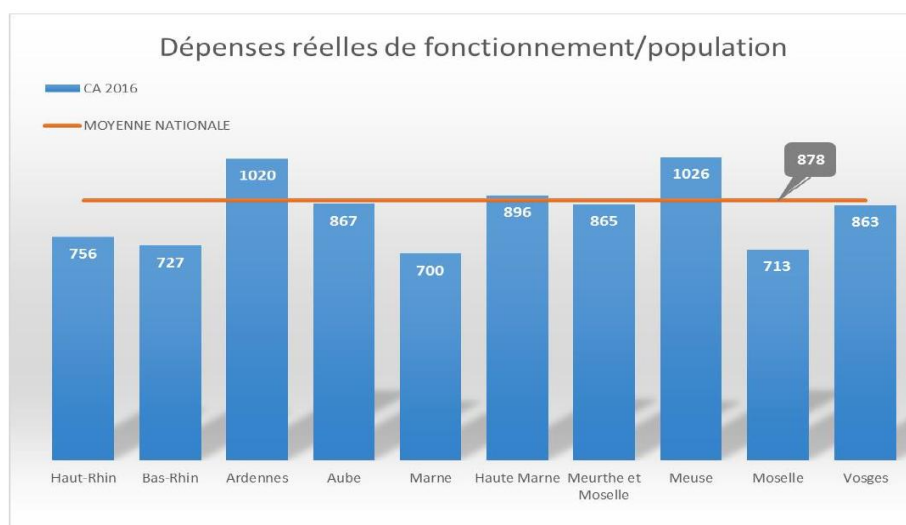
Evolution des dépenses de fonctionnement de 2016 à 2017 (à périmètre constant) :

Service	CA 2016 REEL en M€	CA 2017 REEL en M€	ECARTS CA 2017/2016 en M€	ECARTS CA 2017/2016 en %
Routes	7,1	7,3	0,3	3,7%
Transports scolaires (élèves en situation de handicap)	4,0	3,6	-0,4	-10,0%
Ressources Humaines	94,5	95,3	0,7	0,8%
Incendie et Secours	23,4	23,5	0,1	0,5%
Direction de la Solidarité	370,3	365,2	-5,0	-1,4%
Actions Educatives	15,3	14,6	-0,7	-4,6%
Autres	52,3	50,8	-1,5	-2,9%
TOTAL	566,9	560,4	-6,6	-1,2%

En 2017, le montant des dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'établit à 723 €, contre 756 € en 2016, pour une moyenne nationale de 878 € en 2016, illustrant la volonté du Département de maîtriser l'évolution de ses charges.



Le Département du Haut-Rhin présentait ainsi le quatrième ratio de dépenses réelles de fonctionnement par habitant le plus faible de la Région Grand Est en 2016 (756 €), après la Marne (700 €), la Moselle (713 €) et le Bas-Rhin (727 €).



1.1.1. L'entretien de la voirie (7,3 M€)

Les travaux d'entretien du patrimoine routier haut-rhinois ont représenté un montant de 7,3 M€ en 2017, contre 7,1 M€ en 2016.

En particulier, les dépenses de viabilité hivernale ont représenté 2,2 M€ en 2017, contre 2,1 M€ en 2016 (+ 0,06 M€, soit + 2,8 %), et les dépenses d'entretien du réseau routier 5,2 M€ contre 5,0 M€ en 2016 (+ 0,2 M€, soit + 4,1 %).

Concernant l'entretien du réseau routier, il est possible de relever une hausse des dépenses d'entretien du matériel roulant (+ 0,1 M€), ainsi qu'une augmentation des dépenses d'entretien courant de la voirie (+ 0,2 M€) en raison, notamment, de l'accroissement du patrimoine routier départemental.

1.1.2. Les dépenses de Transport (4,5 M€)

Les dépenses relatives au transport scolaire ont baissé de 29,3 M€ en 2017, soit - 86,7 %, suite au transfert de la compétence à la Région le 1^{er} janvier 2017. Le Département conserve toutefois la politique de transport en faveur des élèves en situation de handicap.

S'agissant précisément de cette compétence, le Département a consacré un budget de 3,6 M€ en 2017 contre 4,0 M€ en 2016 (-0,4 M€), étant précisé que cette baisse est essentiellement liée à l'amélioration des modalités de gestion du dispositif, lequel optimise le recours aux prestataires privés et limite les trajets à vide à compter de la rentrée 2017.

1.1.3. Les frais de personnel (102,5 M€)

Les dépenses relatives aux ressources humaines ont progressé de 743 000 € au CA 2017 par rapport au CA 2016. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des dépenses de paie (+953 000 €), liée aux incidences budgétaires du GVT, du Protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) et de la revalorisation du point indiciaire de rémunération de 0,6 % au 01/02/2017.

Abstraction faite de ces éléments qui impactent les dépenses à hauteur de 2,0 M€ en 2017 (0,5 M€ pour le GVT, 0,65 M€ pour le PPCR et 0,84 M€ pour la revalorisation du point d'indice), les dépenses auraient baissé de 1,3 M€ (- 1,3 %). Cette baisse s'explique par la réduction du nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP) rémunérés, puisqu'en moyenne, en 2017, la collectivité a rémunéré chaque mois près de 14 ETP de moins qu'en 2016 (2 034 ETP rémunérés en moyenne en 2017, contre 2 048 en 2016).

Par ailleurs, d'autres types de dépenses ont également reculé en 2017. Ainsi la subvention versée à l'ASPAD 68 a été revue pour être portée à 0,77 M€, tout comme les dépenses afférentes à la rémunération des collaborateurs des groupes d'élus qui ont diminué de 35 000 €.

Au total, les dépenses de personnel représentent une dépense de 132 € par habitant en 2017, pour une moyenne nationale de 182 € en 2016.

1.1.4. Le SDIS (23,5 M€)

Le Département du Haut-Rhin a versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) une subvention de fonctionnement de 23,5 M€ en 2017, contre 23,4 M€ en 2016 (+ 0,5 %), réaffirmant ainsi son soutien financier au service public en charge de la prévention, de la protection ainsi que de la lutte contre les incendies, les accidents et les sinistres.

L'année 2017 a été marquée par l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI), lui permettant de se projeter à moyen et long terme, ainsi que par la refonte du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture de Risques (SDACR) haut-rhinois.

1.1.5. L'Enseignement (14,6 M€)

Les crédits consacrés aux Actions éducatives représentent un montant de 14,6 M€ en 2017, contre 15,3 M€ en 2016, soit une diminution de 4,6 %. Ces dépenses sont composées principalement des dotations de fonctionnement versées aux collèges (14,2 M€), dont 9,6 M€ en faveur des collèges publics et 4,6 M€ pour les collèges privés.

Cette diminution s'explique essentiellement par la maîtrise des dépenses de viabilisation et d'entretien des bâtiments, ainsi que par la baisse des effectifs de collégiens dans certains établissements publics.

Le Département du Haut-Rhin a confirmé en 2017 qu'il était PRÊT à faire le pari de la jeunesse à travers le plan « Pour la Réussite Educative de Tous ! » (PRÊT). En particulier, un plan pluriannuel de réhabilitation et de modernisation des collèges a été adopté pour un budget de 150 M€ sur dix ans, de même qu'un plan pour l'équipement numérique pour un montant de 10 M€ sur cinq ans.

1.1.6. Les subventions (24,3 M€)

Le montant des subventions de fonctionnement versées en 2017 s'élève à 24,3 M€, dont 79,1 % (19,2 M€) en faveur des associations, confirmant la présence du Département aux côtés de ses partenaires.

Tableau récapitulatif des aides apportées en fonctionnement par catégorie de bénéficiaires :

Bénéficiaires des subventions de fonctionnement	2017
	Montant versé
Etat	4 760,00
Région	82 750,00
Départements	4 977,00
Communes et structures intercommunales	1 943 583,00
Autres groupements de collectivités	59 313,00
Autres établissements publics locaux	2 089 260,00
Organismes publics divers	893 041,00
Personnes, associations et autres organismes de droit privé	19 214 413,42
Remises gracieuses	6 329,69
TOTAL	24 298 427,11

Par ces concours, le Département a souhaité soutenir les associations à vocation sociale du département pour 6,6 M€, l'activité artistique et culturelle à hauteur de 3,9 M€ et la promotion du bilinguisme avec un montant de 6 M€. L'éducation à l'environnement et la promotion des mesures agro environnementales ont été encouragées à hauteur de 1,8 M€, ainsi que les pratiques sportives pour 1,5 M€.

Par ailleurs, le Département du Haut-Rhin a confirmé son soutien à ses partenaires historiques en contribuant au financement d'Alsace Destination Tourisme (ADT) à hauteur de 2,0 M€, de l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) à hauteur de 1,6 M€, ainsi que de l'Agence Technique Départementale (ADAUHR) à hauteur de 1,0 M€ (hors prestations sur commande qui ont représenté un montant de 0,67 M€).

1.1.7. La Solidarité (365,2 M€)

Les dépenses sociales représentent 65,2 % des dépenses totales de fonctionnement en 2017, contre 65,4 % en 2016. Les dépenses gérées par la Direction de la Solidarité (y compris les salaires des assistantes familiales et les subventions versées en fonctionnement) représentent 365,2 M€, en baisse de - 5,0 M€ (- 1,36 %) par rapport à 2016, contre une évolution de + 0,9 % entre 2015 et 2016. Le taux de consommation des crédits inscrits s'établit à 98,9 %, identique à celui de 2016.

Les dépenses afférentes à la politique santé, essentiellement les prophylaxies de la tuberculose et des infections sexuellement transmissibles, ainsi qu'à la protection maternelle et infantile (PMI) s'élèvent à 2,1 M€. Le Département du Haut-Rhin a continué de marquer son engagement aux côtés des Haut-Rhinois en permettant d'accueillir les nouveaux nés dans les meilleures conditions et en apportant un soutien à la parentalité dans le cadre du suivi des enfants de moins de 2 ans dans les 44 points de consultation médicale. Ainsi 11 % des femmes enceintes ont fait l'objet d'une visite à leur domicile des sages-femmes de PMI et 30 % des nouveaux nés ont rencontré une puéricultrice.

Par ailleurs, 11 % des enfants du Haut-Rhin âgés de 0 à 2 ans en 2017 ont été suivis par un médecin ou une puéricultrice de PMI. De plus, en matière de planification familiale, les Centres de Planification et d'Éducation Familiale du Haut-Rhin et leur réseau « Questions d'amour » ont proposé des actions de prévention à 17 000 Haut-Rhinois. Enfin, les actions menées par la PMI en matière de lutte contre la tuberculose ont permis de dépister 378 « sujets contact » et de prendre en charge 21 cas de tuberculose.

Les dépenses d'aide sociale à l'enfance représentaient 81,4 M€ en 2017, contre 81,1 M€ en 2016. Cette hausse de 0,3 M€ des dépenses afférentes à l'enfance et à la famille s'explique par une progression de 1,4 M€ des dépenses liées aux mineurs non accompagnés (MNA) confiés au Département du Haut-Rhin, dont le nombre n'a cessé de croître depuis 2015 (251 mineurs confiés au 31/12/2017 contre 78 mineurs confiés au 31/12/2015, soit une augmentation de + 222%). Par ailleurs, les dépenses d'accueil familial liées aux frais de prise en charge des mineurs placés en famille d'accueil progressent de 0,2 M€ en 2017. En revanche, les frais de prise en charge en établissement (maisons d'enfants à caractère social ou maisons d'enfants habilitées justice) diminuent de 0,8 M€.

En 2017, le Département s'est attaché à améliorer la lisibilité de sa politique de protection de l'enfance, notamment à travers le redéploiement de moyens au bénéfice de prises en charges renforcées en milieu ouvert et la mise en œuvre opérationnelle de la reconfiguration de l'offre de placement, qui a permis de déployer de nouvelles places d'accueil séquentiel ou à domicile dans les établissements, via les Services d'Accompagnement Éducatif à Domicile Renforcé (SEADR).

Par ailleurs, le Département a poursuivi ses efforts afin d'adapter les dispositifs de protection de l'enfance à la complexité des situations, nécessitant l'élaboration de projets individualisés adaptés, en créant en juin 2017 une commission interinstitutionnelle des situations particulièrement complexes. Enfin, le Département a pris ses responsabilités concernant la prise en charge des MNA en créant 98 nouvelles places dédiées aux besoins spécifiques de ces jeunes.

Les dépenses d'aide aux personnes âgées s'élèvent à 75,0 M€, dont 53,6 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée aux bénéficiaires à domicile ou en établissement (- 0,5 M€ en 2017, soit - 0,9 %) et 18,1 M€ pour l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) en faveur des personnes âgées hébergées en établissement (- 1,4 M€ par rapport à 2016, soit - 7,1 %). Concernant l'aide sociale aux personnes âgées, la baisse des dépenses s'explique principalement par une baisse de - 7,9 % du nombre de bénéficiaires pris en charge en 2017 (699 bénéficiaires au 31/12/2017 selon des chiffres provisoires contre 759 au 31/12/2016).

Le Département a confirmé en 2017 son soutien en faveur des seniors, en proposant notamment 196 actions collectives de prévention de la perte d'autonomie dans cinq territoires identifiés comme prioritaires au vu de leurs caractéristiques sociodémographiques et des besoins en prévention. Par ailleurs, les équipes des pôles gériatologiques ont permis d'informer, d'orienter et d'accompagner 5 900 personnes en 2017 ; les MAIA ont, quant à elles, permis de suivre 797 personnes en situation complexe afin de coordonner, de renforcer et d'optimiser le soutien des professionnels intervenant à leur domicile.

Les dépenses relatives aux personnes en situation de handicap représentent 99,5 M€ en 2017, en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2016, dont 20,5 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) qui progresse à un rythme élevé de 1,8 M€ par rapport à 2016 (+9,4 %). En revanche, les dépenses liées aux allocations compensatrices et aux travailleuses familiales ainsi qu'aux aides ménagères diminuent au global de - 0,8 M€, de même que les frais d'hébergement en établissement à hauteur de - 0,5 M€.

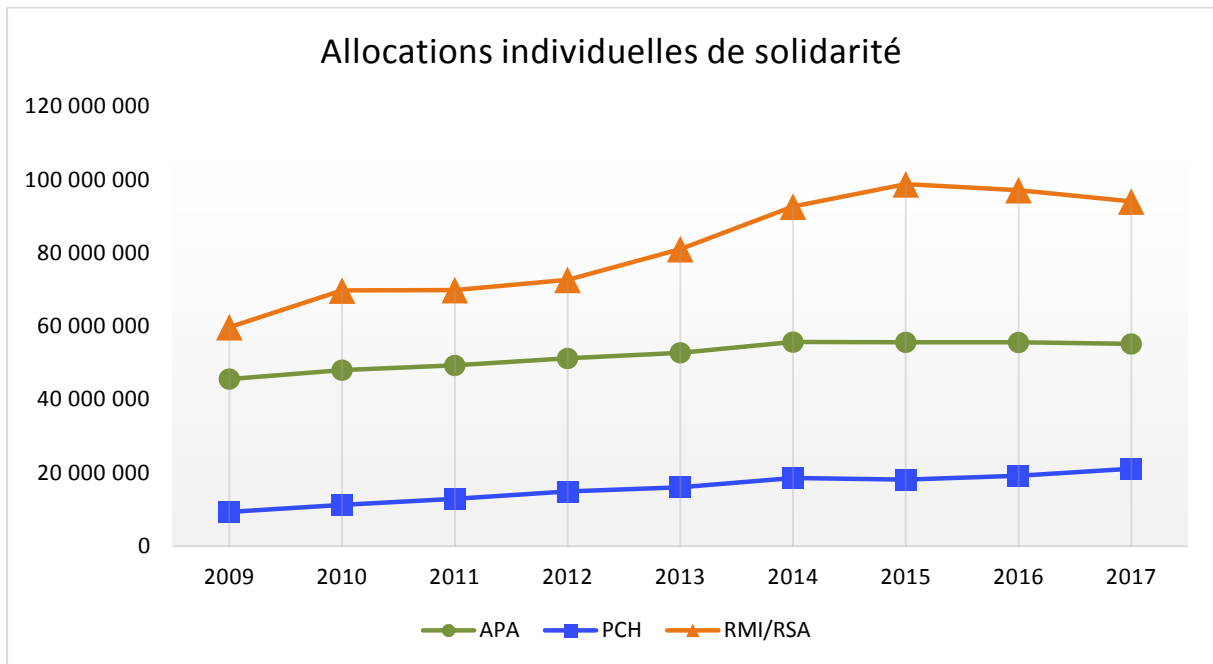
Le Département a poursuivi en 2017 la réorganisation de l'action sociale de proximité en faveur des personnes en situation de handicap, afin de simplifier l'accès aux différents guichets de proximité que constituent la MDPH, les Espaces Solidarité et les Pôles Gériatologiques. Dans le même temps, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ont été recentrés sur leurs missions principales d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Pour la seconde année consécutive, les dépenses d'insertion sont en baisse de - 3,7 M€ (- 3,3 %) par rapport à 2016, soit un montant de 106,8 M€ en 2017, dont 91,3 M€ au titre des allocations versées dans le cadre du Revenu de Solidarité Active (RSA) (94,5 M€ en 2016). Par ailleurs, un montant de 8,6 M€ a été affecté aux dépenses liées aux contrats uniques d'insertion et aux subventions versées à des associations en charge du suivi des parcours. Dans le même temps, la prévention spécialisée a été soutenue à hauteur de 1,9 M€.

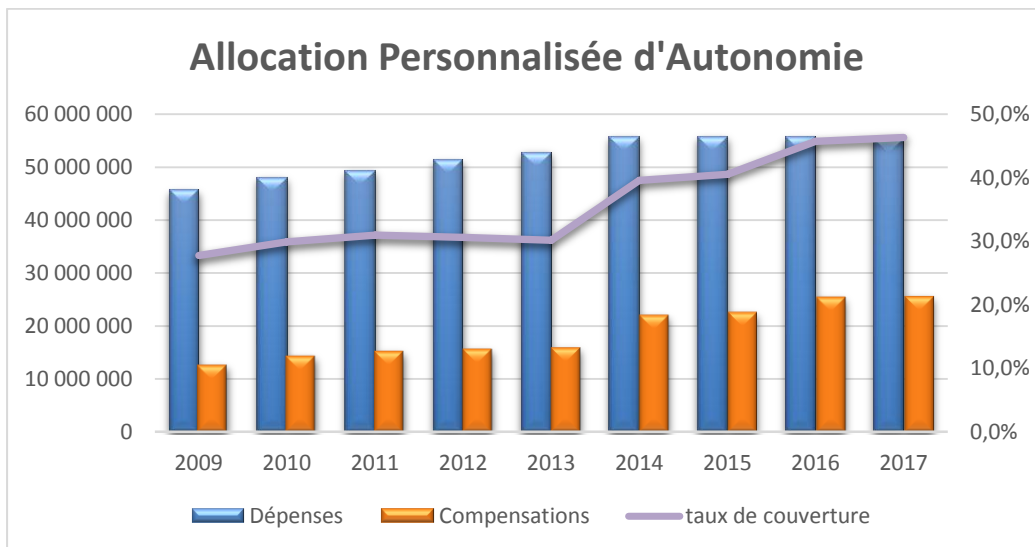
Il est possible de relever une baisse de - 3,1 M€ des dépenses liées au RSA en 2017, amplifiant la diminution de - 1,7 M€ déjà constatée en 2016 pour ces dépenses, en lien avec une évolution positive du nombre d'allocataires en 2017 (17 243 allocataires en 2017, contre 18 471 en 2016). Cette baisse s'explique non seulement par l'amélioration du contexte économique alsacien mais également par l'efficacité et le caractère innovant des dispositifs d'insertion mis en œuvre par le Département.

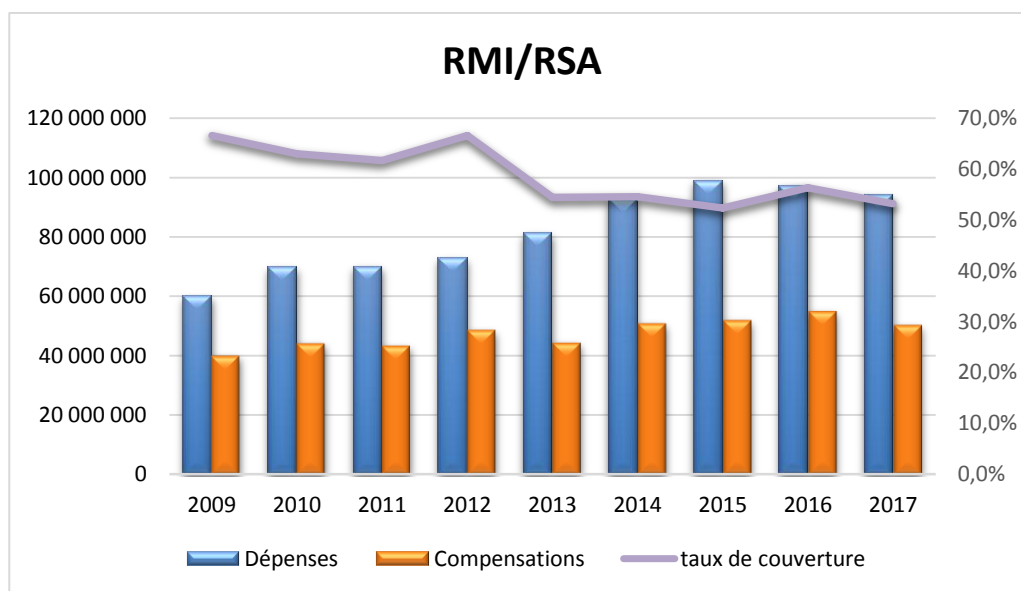
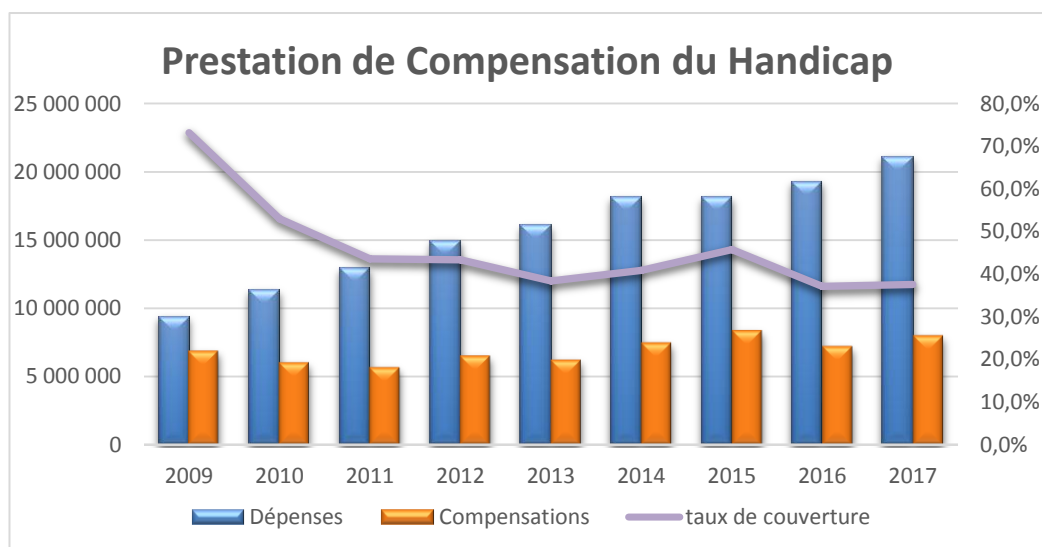
En particulier, le dispositif RSA et bénévolat a permis d'établir 500 Contrats d'Engagements Réciproques (CER) en seulement 5 mois en 2017, signe d'une forte adhésion des allocataires. Par ailleurs, la politique du "juste droit", qui tend à améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA tout en renforçant les mesures de contrôle, a continué de produire ses effets budgétaires en 2017, avec une économie estimée de 4 M€ au titre de l'année 2017.

Evolution des trois allocations individuelles de Solidarité de 2009 à 2017 :



S'agissant du différentiel entre les dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) prises en charge par le Département et leurs compensations par l'Etat, il se réduit légèrement pour l'APA, tandis qu'il continue de progresser pour la PCH et le RSA :





Pour le RSA, le reste à charge continue de progresser à hauteur de 0,6 M€ malgré une baisse de 3,1 M€ des dépenses d'allocation. Cette situation s'explique par une diminution de 3,7 M€ des recettes destinées à compenser ce reste à charge. En effet, aucune recette exceptionnelle du fonds d'urgence pour les départements en difficulté n'a été perçue en 2017, contrairement à 2016 (2,76 M€).

Ainsi, le différentiel qui reste à la charge définitive du Département du Haut-Rhin s'élève au global à plus de 689,3 M€ depuis 2009 (avec intégration du Dispositif de Compensation Péréqué (DCP) et du Fonds de Solidarité (FSD) à partir de 2014) :

Reste à charge	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
APA	32,9	33,7	34,1	35,6	36,9	33,6	33,1	30,2	29,6	299,7
PCH	2,5	5,3	7,3	8,4	9,9	11,2	9,8	12,1	13,2	79,7
RMI + RSA	19,9	25,8	26,7	24,2	36,9	42,0	47,0	43,4	44,0	309,9
TOTAL	55,3	64,8	68,1	68,2	83,7	86,8	89,9	85,7	86,8	689,3

1.1.8. Les frais financiers (8,4 M€)

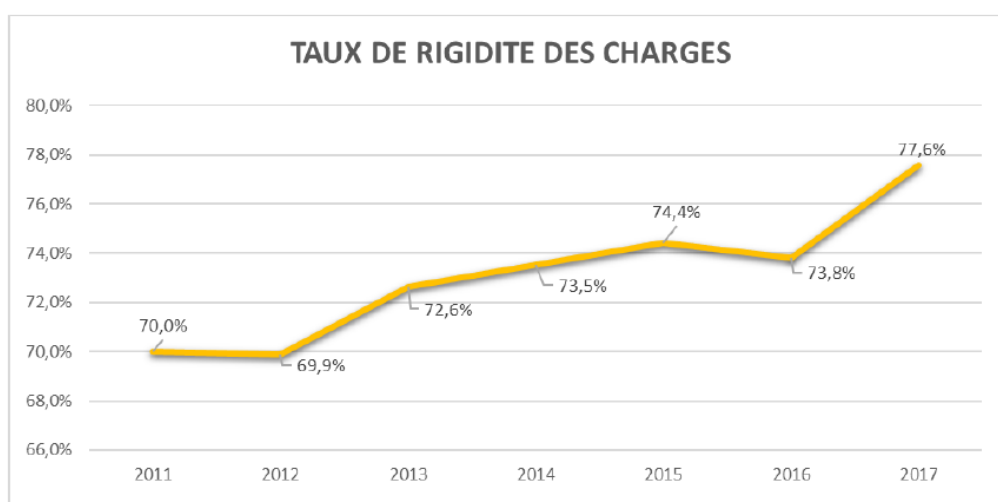
La part des frais financiers s'élève à 8,4 M€, contre 9,5 M€ au compte administratif 2016, soit une diminution de 1,2 M€ liée au maintien du niveau très bas des taux variables, lesquels constituent 39 % de notre encours de dette, notamment en lien avec un indice Euribor 3 mois (indice de référence sur le marché interbancaire) qui est resté en territoire négatif tout au long de l'année 2017, variant de - 0,319 % en janvier 2017 à - 0,329 % un an plus tard.

Par ailleurs, la baisse des frais financiers s'explique également par l'amortissement des emprunts à taux fixe élevé.

Le taux moyen de la dette a ainsi continué de se réduire pour s'établir à 2,08 % en 2017, contre 2,17 % en 2016, 2,32 % en 2015 et 2,5 % en 2014. Pour mémoire, la moyenne de la strate s'établit à 2,26 %.

1.1.9. Le ratio de rigidité des charges structurelles

Le ratio de rigidité des charges structurelles qui permet de mesurer le poids des charges difficilement compressibles (charges de personnel, intérêts de la dette, participations et contingentements, aides à la personne, et frais de séjour) par rapport aux produits de fonctionnement, s'établit à 77,6 % pour 2017.



Ce niveau élevé des charges incompressibles, par ailleurs en constante augmentation depuis 2012, permet d'objectiver les efforts de gestion réalisés par la collectivité depuis plusieurs années concernant les charges compressibles.

Ces efforts ayant déjà été largement réalisés au cours des années passées, la marge de manœuvre de la collectivité en matière de réduction des dépenses réelles de fonctionnement s'est considérablement amoindrie. En conséquence, l'objectif fixé par l'Etat en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, arrêté à 1,2 % par an entre 2018 et 2020 par rapport à la base 2017, sera sans nul doute particulièrement difficile à atteindre.

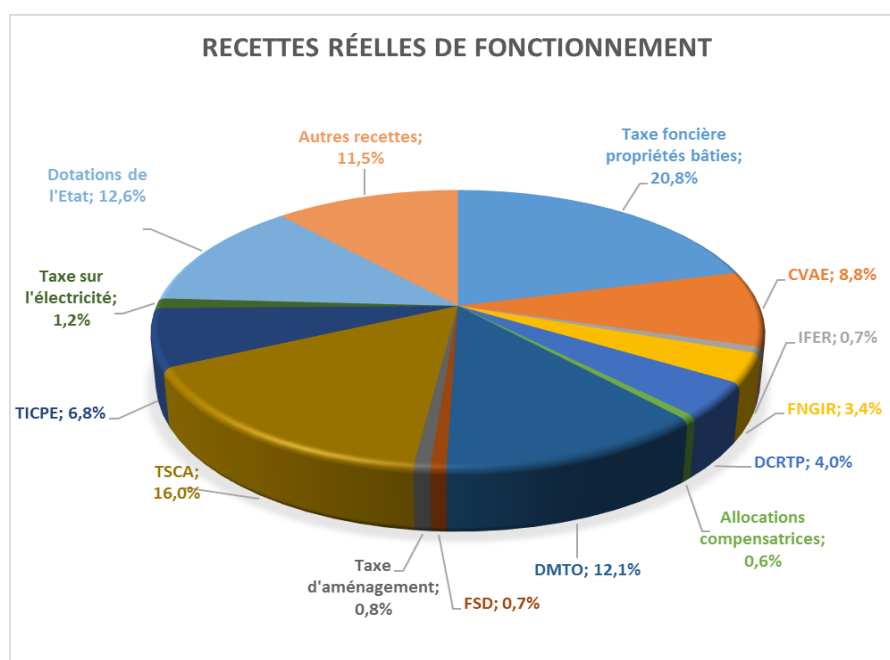
1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif de l'exercice 2017 affiche un volume global de recettes réelles de fonctionnement de 638,9 M€, en baisse de 38,2 M€ (- 5,6 %) par rapport à l'exercice précédent (677,1 M€).

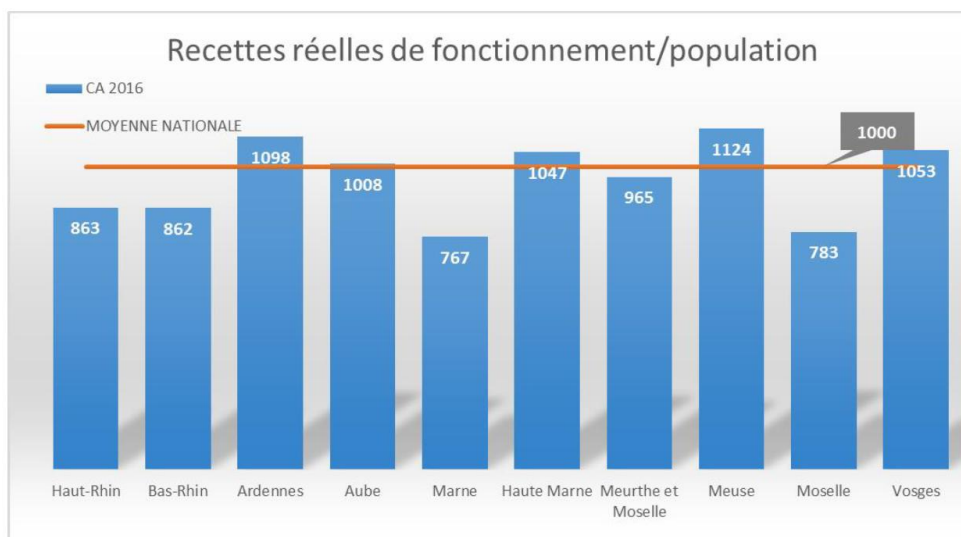
Ce recul des recettes totales est essentiellement attribuable à une diminution de 27,2 M€ (- 32,5 %) des produits de la CVAE résultant du transfert à la Région de 25 points de CVAE à compter du 1^{er} janvier 2017 pour financer le transfert de la compétence Transports scolaires (hors élèves en situation de handicap) prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015.

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
Recettes réelles de fonctionnement	677,08	638,86	-5,64%
Taxe foncière propriétés bâties	131,3	133,20	1,45%
CVAE	83,6	56,40	-32,54%
IFER	4,6	4,50	-2,17%
FNGIR	21,7	21,70	0,00%
DCRTP	27,99	25,80	-7,81%
Allocations compensatrices	4,14	3,53	-14,92%
DMTO	69,20	77,53	12,04%
FSD	5,62	4,57	-18,74%
Taxe d'aménagement	3,37	4,81	42,66%
TSCA	99,70	102,01	2,32%
TICPE	43,3	43,40	0,23%
Taxe sur l'électricité	7,12	7,39	3,68%
Dotations de l'Etat (DGF et DGD)	95,66	80,60	-15,74%
Autres recettes	79,77	73,43	-7,95%

Présentation des recettes réelles de fonctionnement :



Le montant des recettes réelles de fonctionnement par habitant s'établit à 824 € en 2017, contre 863 € en 2016, pour une moyenne nationale de 1000 € en 2016. En 2016, le Département du Haut-Rhin présentait le troisième ratio de recettes réelles de fonctionnement par habitant le plus faible de la Région Grand Est (863 €), après la Marne (767 €), la Moselle (783 €), à égalité avec le Bas-Rhin (862 €), notamment grâce à un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties classé parmi les plus bas de France (10^{ème} taux le plus bas de France métropolitaine et taux le plus bas de la Région Grand Est en 2017).



1.2.1. La fiscalité directe et les dotations (245,1 M€)

a) Fiscalité directe locale (215,8 M€)

Le produit des impôts locaux, d'un montant total de 215,8 M€, est constitué du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB, 124,7 M€), de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE, 56,4 M€), de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER, 4,5 M€), du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR, 21,7 M€) et, depuis l'exercice 2014, du Dispositif de Compensation Péréquée (DCP, 8,4 M€).

Dans ce panier fiscal, le Département conserve uniquement le pouvoir de fixer le taux de la TFPB. Les recettes relatives à la TFPB augmentent de 1,8 M€ en 2017, soit + 1,4 %, sous le seul effet de l'évolution des bases d'imposition qui ont progressé de + 1,5 % en 2017.

Etat 1253 état de notification de l'année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Base réelle taxe foncière bâti CD68	823,1	850,7	876,7	895,8	915,2	931,7	945,6	968,6
% évolution		3,4%	3,1%	2,2%	2,2%	1,8%	1,5%	2,4%
Taux foncier bâti CD 68	11,41%	12,35%	12,35%	12,35%	12,47%	13,17%	13,17%	13,17%
% évolution		8,2%	0,0%	0,0%	1,0%	5,6%	0,0%	0,0%
Taux foncier bâti - Moyenne nationale	14,62%	14,92%	15,20%	15,32%	15,44%	16,25%	16,36%	
% évolution		2,1%	1,9%	0,8%	0,8%	5,2%	0,7%	
Produit taxe foncière CD 68	93,9	105,1	108,3	110,6	114,1	122,7	124,5	127,6
% évolution		11,9%	3,1%	2,2%	3,2%	7,5%	1,5%	2,4%

Le produit de la CVAE s'établit à 41,1 M€ en 2017, en baisse de 42,5 M€ (-50,9 %) par rapport à 2016. Il est en effet rappelé que le Département ne perçoit plus en 2017 que 23,5 % du produit de la CVAE, contre 48,5 % en 2016 (-51,5%), suite au transfert à la Région de la compétence Transport hors élèves en situation de handicap au 1^{er} janvier 2017. Ce transfert fiscal fait perdre au Département l'essentiel du dynamisme de cette contribution, soit + 0,6 M€ contre une progression + 1,17 M€ si le taux avait été maintenu à 48,5 % en 2017. A périmètre équivalent, les recettes afférentes à la CVAE ont progressé de 0,57 M€ (+1,4 %) entre 2016 et 2017.

Par ailleurs, afin de neutraliser financièrement le dispositif et de préserver l'équité entre la charge transférée et la recette de CVAE perçue, la Région verse au Département du Haut-Rhin une dotations de compensation d'un montant de 15,3 M€ en 2017.

Au global, le produit de la CVAE et de la dotation de compensation versée par la Région s'établit à 56,4 M€ en 2017, en baisse de 27,2 M€ par rapport à 2016 (-32,5 %), correspondant au montant négocié dans le cadre du transfert de la compétence.

Le produit lié à la fraction départementale des IFRER s'élève à 4,66 M€ en 2017, en légère progression par rapport à 2016 (4,55 M€). Cette imposition est assise sur les installations des entreprises de réseau du Département, en particulier sur la centrale nucléaire de Fessenheim (2,7 M€), les centrales hydrauliques (1,1 M€), les installations de production d'électricité photovoltaïque (0,06 M€), les stations radioélectriques (0,7 M€) et les installations de stockage et de transport de gaz (0,1 M€).

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), attribué dans le cadre de la réforme fiscale de 2011 pour neutraliser son impact financier, est gelé en valeur à un montant de 21,7 M€.

Enfin, en 2017, l'attribution des frais de gestion de la TFPB à travers le mécanisme du dispositif de compensation péréquée (DCP), créé par la loi de finances pour 2014 pour réduire le reste à charge des départements en matière d' AIS, est quasiment identique à celui de 2016 (8,4 M€).

b) Attributions de compensation (29,3 M€)

Le montant total des allocations compensatrices, destinées à compenser les exonérations et dégrèvements accordés par l'Etat en matière d'impôts locaux, diminué de 0,6 M€ (-14,9 %) pour s'établir à 3,5 M€. Ces compensations d'exonérations fiscales, qui constituent des variables d'ajustement des dotations versées par l'Etat, ont baissé de 47,7 % depuis 2011 afin de financer la péréquation au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement.

De même, le montant de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) s'élève à 25,8 M€, en baisse de -2,2 M€ (-7,8 M€) par rapport à 2016. Il convient à cet effet de relever que les recettes fiscales précédant la réforme de la Taxe Professionnelle ont été remplacées à hauteur de 47,5 M€ par un produit de dotations (DCRTP et FNGIR) qui n'offre plus aucune possibilité d'évolution et qui sont même en baisse en valeur réelle du fait de l'inflation et de leur intégration au sein des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations versées aux collectivités.

D'une manière générale, la baisse continue des allocations compensatrices et de la DCRTP est juridiquement choquant, s'agissant de montants destinés initialement à indemniser le Département de décisions fiscales prises par l'Etat lui-même.

1.2.2. Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme (86,9 M€)

Les recettes relatives aux droits d'enregistrement et aux taxes d'urbanisme sont passées de 78,2 M€ à 86,9 M€, soit une hausse de + 8,7 M€ (+11,2 %).

En particulier, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'élèvent à 77,5 M€, en hausse de + 8,3 M€ par rapport à 2016 (soit + 12,0 %), établissant un nouveau record pour notre Département, à la faveur de taux de prêt immobilier historiquement bas.

Par ailleurs, le fonds de solidarité en faveur des départements (FSD), créé par la loi de finances 2014 afin de réduire les inégalités relatives aux charges en matière d'AIS (et réparti essentiellement en fonction du reste à charge sur les trois allocations individuelles de solidarité), représente un montant de 4,6 M€ en 2017, contre 5,6 M€ en 2016. En intégrant également notre contribution au fonds de solidarité, qui représente un montant de 4,9 M€, le montant supporté par le Département s'élève in fine à 0,3 M€ au titre de ce fonds.

Enfin, le produit de la taxe d'aménagement présente une hausse de 1,4 M€ (+42,6 %) par rapport à 2016 pour s'établir à 4,8 M€, en lien avec certaines grosses opérations immobilières réalisées dans le département, dont une opération d'aménagement sur l'Euroairport.

1.2.3. Taxes liées aux assurances, ainsi qu'à la production et à la consommation énergétiques (152,8 M€)

La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) représente un montant de 102,0 M€ en 2017, en hausse de 2,3 M€ par rapport à 2016 (+2,3 %) en raison, probablement, du relèvement du tarif de la TSCA sur les contrats d'assurance juridique décidé dans le cadre de la réforme de l'aide juridictionnelle.

Le versement opéré par l'Etat au titre de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) dans le cadre du financement du RSA représente un montant de 43,4 M€ en 2017, à un niveau quasiment identique à celui de 2016.

Par ailleurs, le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) progresse de 0,3 M€ (+3,7 %) pour atteindre un montant de 7,4 M€.

1.2.4. Les dotations de l'Etat (80,6 M€)

Les concours de l'Etat représentent un montant de 80,6 M€ (12,6 % des recettes globales de fonctionnement en 2017), contre 95,7 M€ en 2016, soit une baisse de 15,1 M€.

Ces concours sont répartis entre la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 76,4 M€ et la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour 4,15 M€.

La baisse de la part relative des dotations au sein des recettes de fonctionnement s'explique par les prélèvements opérés sur la DGF par l'Etat au titre de la contribution du Département au redressement des finances publiques, laquelle s'est élevée à 14 M€ supplémentaires en 2015, 2016 et 2017. Pour mémoire, l'année 2017 constitue la dernière année de mise en œuvre de cette mesure, la DGF restant désormais gelée en valeur.

Dotations	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	variation 2017/2016	variation 2017/2011
DGF	127,23	127,06	126,59	120,59	105,94	91,51	76,4	-15,11	-50,83
DGD	3,98	3,98	3,98	3,98	4,67	4,15	4,15	0	0,17
TOTAL	131,21	131,04	130,57	124,57	110,61	95,66	80,55	-15,11	-50,66

1.2.5. Les autres recettes (73,3 M€)

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 73,3 M€, dont :

- les recouvrements d'aide sociale : 20,8 M€
- les compensations au titre de l'APA (21,3 M€), de la PCH (6,4 M€), des MDPH (0,8 M€)
- le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) : 5,6 M€
- les recettes de fonctionnement diverses : 18,4 M€.

1.3. L'EPARGNE BRUTE

Le Département est parvenu à maintenir son niveau d'épargne brute en 2017 (78,5 M€), avec une baisse limitée à - 1,9 M€ (-2,37 % par rapport au CA 2016), au prix de considérables efforts de gestion et en dépit de la ponction de 14 M€ intervenue sur la DGF.

L'épargne nette, en diminution de 1,5 M€, se situe à 35,8 M€ en 2017, contre 37,3 M€ en 2016.

COMPTES ADMINISTRATIFS (hors lignes de trésorerie)	2016	2017
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	677 078 674,14	638 860 302,03
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	596 670 451,70	560 362 640,93
EPARGNE BRUTE	80 408 222,44	78 497 661,10
TAUX EPARGNE BRUTE	11,9%	12,3%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	43 137 804,32	42 729 801,00
EPARGNE NETTE	37 270 418,12	35 767 860,10
TAUX EPARGNE NETTE	5,5%	5,6%

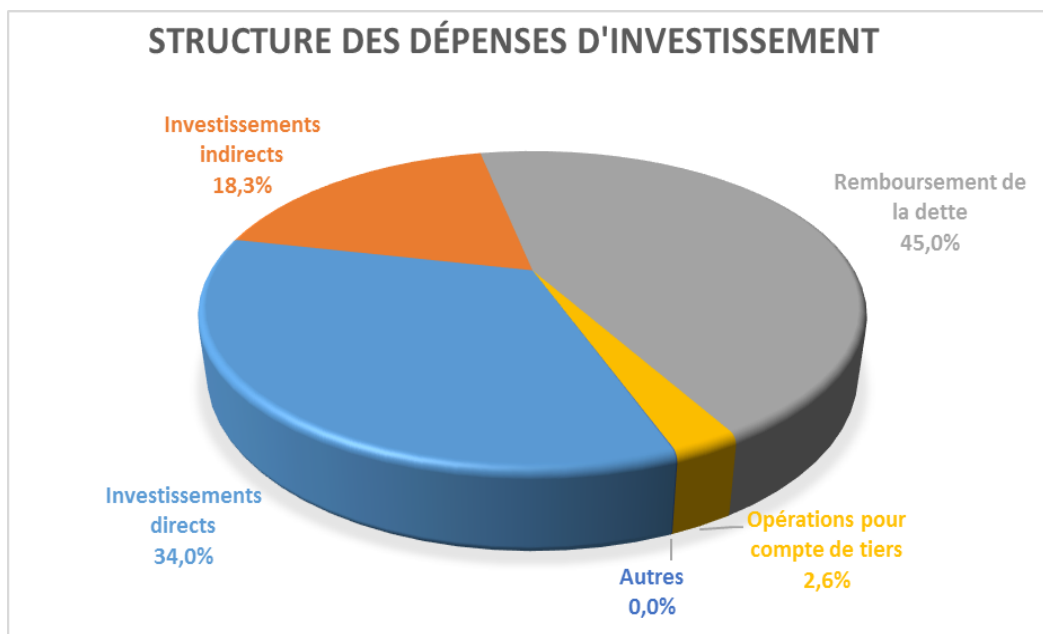
Le taux d'épargne brute (rapport de l'épargne brute et des recettes réelles de fonctionnement), qui traduit la capacité de la collectivité à investir avant remboursement du capital de la dette, continue de progresser passant de 11,9 % en 2016 à 12,3 % en 2017. D'après les dernières statistiques publiées par la DGCL relatives à l'analyse des comptes administratifs 2016 des départements, la moyenne nationale du taux d'épargne brute se situait à 11,8 %.

Cette progression permet au taux d'épargne brute de se situer hors zone d'alerte (taux d'épargne entre 8% et 10 %) selon les normes définies par les cabinets d'audit.

1.4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2017, le Département a consacré un montant de 95,0 M€ à l'investissement, dont 52,2 M€ de dépenses opérationnelles (hors opérations financières), soutenant ainsi directement l'économie et l'emploi sur notre territoire.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017
TOTAL avec opérations de refinancement	132 851 298,73	94 978 001,97
Investissements directs	35 455 533,63	32 324 903,69
Investissements indirects	22 827 071,85	17 365 770,59
Remboursement de la dette	70 137 804,29	42 729 801,00
<i>dont refinancement de la dette</i>	<i>27 874 999,97</i>	<i>0,00</i>
<i>lignes de trésorerie</i>		
Opérations pour compte de tiers	2 929 028,96	2 512 348,69
Autres	1 501 860,00	45 178,00



La décomposition des dépenses opérationnelles (hors gestion de la dette) par fonction se présente comme suit :

Dépenses d'investissement opérationnelles par fonction	2017
Administration générale	3 020 063,56
Enseignement	8 748 538,60
<i>dont collèges</i>	6 686 784,22
<i>dont enseignement supérieur</i>	1 418 636,00
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 721 022,53
<i>dont culture</i>	113 162,00
<i>dont patrimoine</i>	980 435,02
Prévention médico-sociale (PMI et planification familiale)	142 159,42
Action sociale	1 779 656,33
Réseaux et infrastructures	23 375 407,72
<i>dont routes et voirie</i>	21 467 652,73
Aménagement et environnement	5 246 132,22
Transports	0,00
Développement économique	3 567 872,18
<i>dont industrie, commerce et artisanat</i>	348 465,00
<i>dont développement touristique</i>	3 027 771,07
<i>dont laboratoire vétérinaire départemental</i>	43 924,10
Travaux pour le compte de tiers (rivières et pistes cyclables)	2 512 348,69
Sécurité	134 999,72
Coopération internationale	0,00
TOTAL dépenses d'investissement hors dette	52 248 200,97

Les dépenses d'investissement direct représentent un montant de 32,3 M€ en 2017, en baisse de 3,1 M€ par rapport à 2016, soit 61,9 % des dépenses d'investissement opérationnelles ; ces dépenses se décomposent comme suit :

Dépenses d'investissement direct par fonction	2017
Administration générale	2 972 063,56
Enseignement (collèges)	6 690 635,60
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	375 089,77
<i>dont culture</i>	275 595,03
<i>dont patrimoine</i>	99 494,74
Prévention médico-sociale (PMI et planification familiale)	8 709,42
Action sociale	680 588,33
Réseaux et infrastructures	19 285 357,72
<i>dont routes et voirie</i>	18 517 964,92
<i>dont eaux et assainissement</i>	398 067,59
Aménagement et environnement	217 557,86
Développement économique	2 094 901,43
<i>dont développement touristique</i>	1 994 516,32
<i>dont laboratoire vétérinaire départemental</i>	43 924,10
TOTAL dépenses d'investissement hors dette	32 324 903,69

Parmi les dépenses d'investissement direct, un montant de 18,5 M€ a été consacré à la voirie, dont 5,8 M€ au titre des opérations de renforcement sur RD, 3,1 M€ relatifs aux travaux de construction, de rénovation et de maintenance sur ouvrages d'art, 2,0 M€ pour les opérations de calibrage en traverse d'agglomération, 1,5 M€ en faveur des travaux de signalisation horizontale et verticale et enfin 0,6 M€ au titre de l'aménagement et de la rénovation des itinéraires cyclables.

Relevons également les opérations relatives aux déviations de Ballersdorf (0,7 M€) et de Retzwiller (0,4 M€), ainsi que la poursuite des travaux de prolongement de la voie sud à Mulhouse pour 0,5 M€.

Concernant l'investissement dans les collèges (6,7 M€ au total), les crédits ont été affectés en particulier à l'opération de réfection complète du collège Mathias Grunewald de Guebwiller (1,0 M€), à la réhabilitation du collège Robert Schuman de Volgelsheim (0,5 M€), aux travaux d'isolation du collège de Fortschwihr (0,4 M€), à la réfection du collège Charles Walch de Thann (0,3 M€), ou encore à la restructuration du collège de Wintzenheim (0,3 M€).

Par ailleurs, les opérations de maintenance semi-lourde dans les différents collèges ont représenté un montant de 1,9 M€ en 2017.

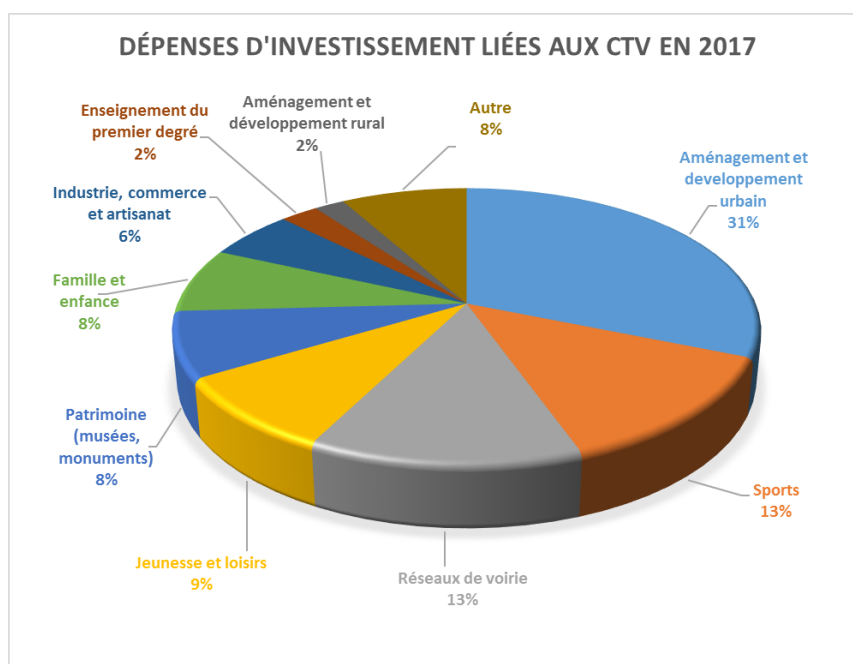
Enfin, le plan de numérisation des collèges s'est élevé à 0,7 M€ en 2017, dont 0,4 M€ pour les seuls collèges Hector Berlioz de Colmar, Saint Exupéry de Mulhouse et Capitaine Dreyfus de Rixheim, impactés par le coût de l'expérimentation de l'utilisation de tablettes dans le cadre du Plan Numérique (398 000 € au total).

S'agissant des subventions d'investissement versées en 2017, elles s'élèvent à 17,4 M€, représentant 33,2 % de nos dépenses opérationnelles (hors avances remboursables).

Tableau récapitulatif des aides apportées en investissement par catégorie de bénéficiaires :

	2017
Etat	1 125 000,00
Région	640 000,00
Communes et structures intercommunales	8 306 599,43
Autres groupements de collectivité et collectivités à statut particulier	866 173,15
SPIC	684 613,00
Autres établissements publics locaux	1 124 816,00
Organismes publics divers	481 785,32
Personnes de droit privé	4 136 783,69
TOTAL	17 365 770,59

Les dépenses consenties au profit du secteur communal et intercommunal dans le cadre des projets décrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) ont représenté un montant de 6,1 M€ en 2017, soit 35,1 % du total des aides accordées en investissement à des tiers. Ces dépenses ont été allouées pour différents types de projets, détaillés comme suit :



Les dépenses restant à allouer au titre des CTV représentent encore un montant de 44,0 M€ au 31/12/2017.

Dans le même temps, les dépenses relatives au Fonds de Solidarité Territorial (FST) se sont élevées à 0,23 M€ en 2017.

A travers les CTV et le FST, le Département réaffirme sa volonté d'être présent aux côtés de ses partenaires territoriaux dans la réalisation de leurs projets d'aménagement.

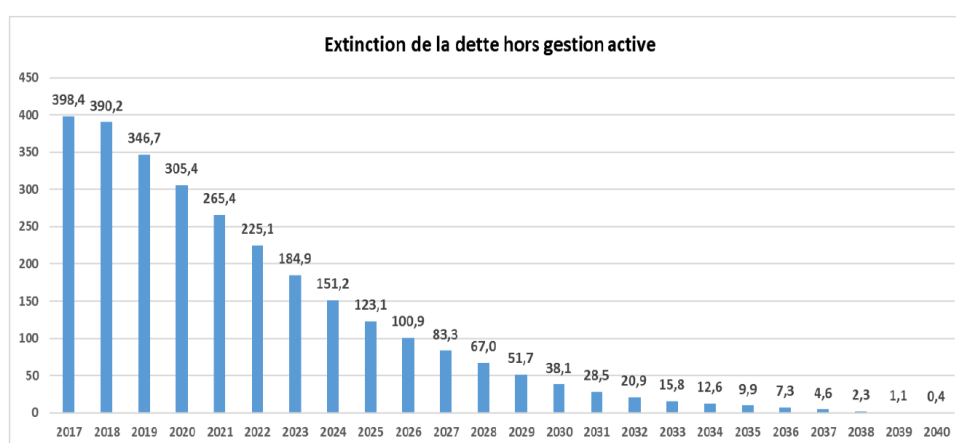
Concernant l'aide à l'investissement dans le cadre des travaux pour compte de tiers, elle s'établit à 2,5 M€, dont 2,3 M€ versés pour le compte de syndicats mixtes de rivières, 0,12 M€ versés dans le cadre de travaux d'aménagement liés à la ligne à grande vitesse Rhin Rhône et 0,06 M€ versés dans le cadre de l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Hirsingue et Roppentzwiller.

Enfin, les dépenses financières se détaillent comme suit (en M€) :

Dépenses financières	42,78
Remboursement du capital de la dette	42,73
Autres immobilisations financières	0,05

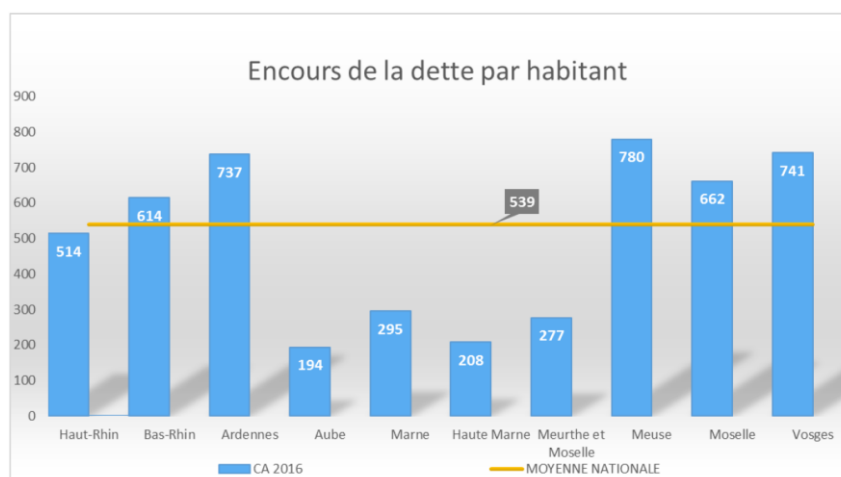
Grâce au choix d'un recours à l'emprunt maîtrisé (34,58 M€), le Département a poursuivi sa politique de désendettement en 2017, portant l'encours de la dette départementale de 398,4 M€ à 390,26 M€ au 31/12/2017, soit une diminution de - 8,1 M€ (- 2 %).

Profil d'extinction de la dette (encours au 1^{er} janvier de chaque année)



La gestion active de la dette de ces dernières années a également contribué à améliorer la capacité de désendettement du Département à 5,0 années. Pour mémoire, sa capacité de désendettement se situait encore à 7,3 années au CA 2014.

Le montant de l'encours de dette par habitant s'établit à 503 € au 31/12/2017, contre 514 € au 31/12/2016, pour une moyenne nationale de 539 € en 2016. En 2016, le Département du Haut-Rhin présentait le cinquième ratio d'encours de dette par habitant le plus faible de la Région Grand Est (514 €), après l'Aube (194 €), la Haute-Marne (208 €), la Meurthe-et-Moselle (277 €) et la Marne (295 €).



1.5. LA SITUATION DES AP/AE

Le Département a décidé, dès 1999, de présenter son budget d'investissement sous la forme d'autorisations de programmes (AP) et d'apporter ainsi une vision pluriannuelle des investissements projetés. Ces autorisations de programme (AP), ainsi que les autorisations d'engagements (AE) pour la section de fonctionnement, constituent un engagement politique de réaliser les opérations.

La synthèse des AP / AE et CP laisse apparaître la situation suivante au 31/12/2017 :

RATIO DE COUVERTURE DES AP/AE	Stock AP votées disponibles à l'affectation	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP	Flux d'AP affectées dans l'année	AP affectées annulées dans l'année	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandatés au budget N	Reste à financer au titre des AP affectées	Ratio de couverture des AP
Autorisations de programme	114,2	64,1	225,8	68,6	32,6	261,8	50,3	211,5	4,2
Autorisations d'engagement	5,1	12,4	6,4	15,1	1,7	19,8	15,7	4,1	0,3

Le ratio de couverture des autorisations de programme et d'engagement (AP/AE) correspond au rapport entre les restes à financer au titre des AP/AE affectées et les crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice.

A la lecture du tableau, en supposant un vote de crédits de paiement constant à celui mandaté en 2017, il faudrait 4,2 années pour financer le stock d'autorisations de programme déjà voté par le conseil départemental, ce qui paraît satisfaisant compte tenu de la durée de vie moyenne d'une opération.

Concernant les autorisations d'engagement, la couverture financière pourrait être assurée en moins d'un exercice.

1.6. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2017, le montant des subventions et participations reçues par le Département de ses partenaires pour la réalisation de projets d'investissement a diminué de 13,2 M€ (-69,0 %) par rapport à 2016, pour atteindre un total de 5,9 M€ en 2017, étant précisé qu'un titre de recettes de 10,7 M€ avait été émis en 2016 à l'encontre de Réseau Ferré de France dans le cadre du contentieux sur la ligne LGV Est. Par ailleurs, les recettes à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ont baissé de 2,8 M€ (-68,3 %) en 2017 par rapport à 2016, en raison du décalage temporel entre la réalisation des dépenses et le versement des recettes.

Concernant les dotations d'investissement (10,87 M€), qui représentent 18,6 % des recettes d'investissement réelles du Département (hors excédents de fonctionnement capitalisés), elles affichent une baisse de 0,65 M€ (-5,6 %). Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en constitue le principal composant (6,3 M€), son montant diminuant de 0,3 M€ compte tenu de la baisse du volume des investissements réalisés en 2016, lesquels constituent la base de référence des recettes de FCTVA versées en 2017. Le second poste significatif est la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC), gelée à 3,9 M€ depuis 2008. Enfin, la Dotation Générale d'Équipement (DGE) affiche une baisse de 0,3 M€ (- 33,3 %) par rapport à 2016 pour s'établir à 0,6 M€.

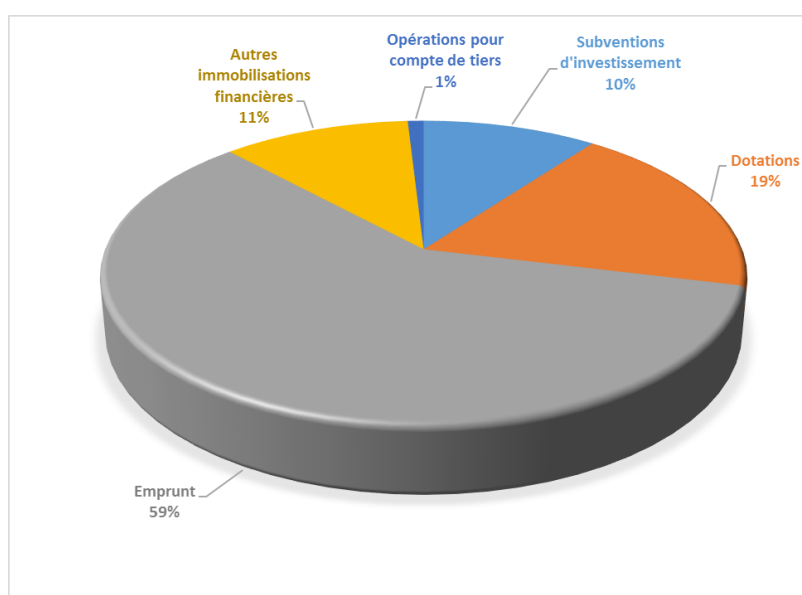
S'agissant du recours à l'emprunt, il s'est élevé à 34,58 M€ en 2017 contre 3,31 M€ en 2016, étant entendu qu'aucune opération de remboursement anticipé d'emprunts n'a été réalisée en 2017, contrairement aux années précédentes.

L'encours de dette est ainsi passé, en tenant compte de l'amortissement des emprunts en cours (42,73 M€) et des nouveaux emprunts souscrits, d'un montant de 398,4 M€ au 31 décembre 2016 à un montant de 390,26 M€ au 31 décembre 2017 (438,2 M€ au 31/12/2015).

La structure de l'encours de dette à la fin de l'année 2017 est équilibrée, comportant 55,6 % d'emprunts à taux fixe et 44,4 % d'emprunts à taux variable.

2017	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	58,35
Subventions d'investissement	5,94
Dotations DDEC - DGE - FCTVA	10,87
Emprunts et immobilisations financières	41,00
Emprunts	34,58
Ligne de trésorerie	0,00
Refinancement de la dette	0,00
Autres immobilisations financières	6,42
Opérations pour compte de tiers	0,54

Présentation de cette décomposition par typologie :



2. LA DETERMINATION DU RESULTAT

L'arrêté des comptes permet de dégager un résultat de clôture de 85 049 225,48 €.

2.1. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titre. Or dans la mesure où les opérations gérées en AP/CP, ainsi que la dette, sont exclues comptablement des restes à réaliser, il n'y a pas lieu de constater de restes à réaliser à ce niveau.

Le montant constaté des restes à réaliser de la section de fonctionnement correspond aux engagements existants à la clôture de l'exercice sur les subventions et participations votées, soit 148 995,36 €. Cette somme sera réinscrite lors du vote de la décision modificative n°1 et les justificatifs joints au document budgétaire.

2.2. LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Le solde de l'exercice est constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2017 (écritures réelles et d'ordre) et du résultat reporté.

L'exercice 2017 du budget principal se solde par un résultat cumulé de 85 M€ détaillé comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats sur exercice antérieur	Résultat de l'exercice
Investissement	106 359 070,93	151 124 842,46	14 262 641,33	59 028 412,86
Fonctionnement	627 006 305,66	647 115 878,96	5 911 239,32	26 020 812,62
Total	733 365 376,59	798 240 721,42	20 173 880,65	85 049 225,48

Il est précisé que le compte administratif est en tous points concordant avec les opérations retracées par le Payeur départemental dans le compte de gestion.

3. BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN- BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2017	560 362 640,93	638 860 302,03	78 497 661,10
	Réalisations pour ordre 2017	66 643 664,73	8 255 576,93	-58 388 087,80
	Résultat comptable 2017	627 006 305,66	647 115 878,96	20 109 573,30
	Reprise résultat BP 2017 (002)			5 911 239,32
	Résultat de fonctionnement à affecter			26 020 812,62
SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2017	94 978 001,97	81 355 685,70	-13 622 316,27
	Réalisations pour ordre 2017	11 381 068,96	69 769 156,76	58 388 087,80
	Solde d'investissement 2017	106 359 070,93	151 124 842,46	44 765 771,53
	Solde d'exécution 2016			14 262 641,33
	Solde d'investissement à affecter			59 028 412,86
SOLDE GLOBAL A AFFECTER				85 049 225,48

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN- CITE ENFANCE (budget annexe)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2017	3 622 095,51	3 842 127,04	220 031,53
	Réalisations pour ordre 2017	136 623,20		-136 623,20
	Résultat comptable 2017	3 758 718,71	3 842 127,04	83 408,33
	Reprise sur résultat antérieur			385 000,00
	Résultat de fonctionnement à affecter			468 408,33

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2017	200 539,94	164 650,40	-35 889,54
	Réalisations pour ordre 2017		136 623,20	136 623,20
	Solde d'investissement exercice 2017	200 539,94	301 273,60	100 733,66
	Solde d'exécution 2016			746 977,16
	Solde d'investissement à affecter			847 710,82

SOLDE GLOBAL A AFFECTER**1 316 119,15****REGIE DEPARTEMENTALE DU HAUT-RHIN (SPIC)**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2017	60 122,24	149 094,75	88 972,51
	Réalisations pour ordre 2017	85 705,00	0,00	-85 705,00
	Résultat comptable 2017	145 827,24	149 094,75	3 267,51
	Reprise résultat BP 2017 (002)			22 807,00
	Résultat de fonctionnement à affecter			26 074,51

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2017	583 087,84	24 585,50	-558 502,34
	Réalisations pour ordre 2017	990,00	86 695,00	85 705,00
	Solde d'investissement 2017	584 077,84	111 280,50	-472 797,34
	Solde d'exécution 2016			1 236 292,26
	Solde d'investissement à affecter			763 494,92

SOLDE GLOBAL A AFFECTER**789 569,43****Excédent global****87 154 914,06**

CONCLUSION

Le volume budgétaire global de la collectivité, Cité de l'Enfance et Régie de production électrique comprises, tel qu'il apparaît au compte administratif, s'élève à **738 054 540,32 €** en dépenses et à **825 209 454,38 €** en recettes, soit un résultat excédentaire global de **87 154 914,06 €**, dont **85 049 225,48 €** pour le budget principal, **1 316 119,15 €** pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance et **789 569,43 €** pour le budget annexe de la Régie de Production d'Electricité.

Présentation par chapitre du compte administratif 2017 du budget principal :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Montant	Recettes de fonctionnement	Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	29 674 506,31	Produits des services	70	4 890 481,49
Charges de personnel et frais assimilés	012	102 515 320,28	Impôts locaux	731	208 904 135,73
Autres frais de gestion courante	65	256 140 219,15	Autres impôts et taxes	73	192 697 964,46
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	162 929,82	Dotations, subventions et participations	74	120 838 039,54
Atténuation de produits	014	689 759,00	Autres produits de gestion courante	75	23 594 223,30
RMI	015	30 600,80	Atténuation de charges	013	1 960 019,44
APA	016	56 168 301,15	APA	016	26 557 406,91
RSA	017	103 172 919,93	RSA	017	57 962 912,31
Charges financières	66	8 360 902,64	Produits financiers	76	111 438,88
Charges exceptionnelles	67-68	3 447 181,85	Produits exceptionnels	77-78	1 343 679,97
TOTAL DES DEPENSES REELLES		560 362 640,93	TOTAL DES RECETTES REELLES		638 860 302,03
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>66 643 664,73</i>	<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>8 255 576,93</i>
			Résultat reporté		5 911 239,32
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		627 006 305,66	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		653 027 118,28
Résultat de fonctionnement		26 020 812,62			

Dépenses d'investissement	Chapitre	Montant	Recettes d'investissement	Chapitre	Montant
Subventions d'investissement	13	82 000,00	Dotations, fonds divers et réserves	10 20-21-	29 312 851,98
Emprunts et dettes assimilées	16	42 729 801,00	Immobilisations	23-	2 465 227,08
Immobilisations incorporelles hors 204	20	1 863 161,19	Immobilisations financières	27	6 135 288,98
Subventions versées	204	17 365 770,59	Participations et créances rattachées à des participations	26	280 000,00
Immobilisations corporelles	21	23 505 776,85	Subventions reçues	13	8 040 232,27
Immobilisations en cours	23	6 873 965,65	Emprunts et dettes assimilées	16	34 577 583,00
Travaux pour compte de tiers	45	2 512 348,69	Participations travaux pour compte de tiers	45	544 502,39
Participations et créances rattachées à des participations	26	40 000,00			
Autres immobilisations financières	27	5 178,00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		94 978 001,97	TOTAL DES RECETTES REELLES		81 355 685,70
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>11 381 068,96</i>	<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>69 769 156,76</i>
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>			Excédent de fonctionnement capitalisé		14 262 641,33
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		106 359 070,93	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		165 387 483,79
Résultat d'investissement		59 028 412,86			

RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER	85 049 225,48
--	----------------------

Par ce bilan chiffré de l'exercice 2017, le Département démontre sa capacité à préserver sa situation financière malgré le nouveau prélèvement de 14 M€ opéré sur sa DGF et les augmentations tendanciennes des charges de personnel et des allocations individuelles de solidarité.

Les efforts de gestion menés à tous les niveaux de l'administration, conjugués à une évolution dynamique des droits de mutation, ont permis d'améliorer le taux d'épargne brute de la collectivité, en passant de 11,9 % en 2016 à 12,3 % en 2017.

Les volumes d'investissement opérationnels ont été portés à 52,2 M€, témoignant d'un effort en faveur de ses partenaires et de la volonté de valoriser le territoire.

Par ailleurs, la politique de désendettement a été poursuivie, l'encours de dette ayant diminué de 8,1 M€ en 2017.

Par ces marqueurs, le Département s'est donné les moyens de préparer sereinement l'avenir et d'être PRET à relever les défis de demain !

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'arrêter le compte administratif 2017, détaillé selon le tableau annexé à la présente délibération (annexe n°1), qui dégage un excédent global de 87 154 914,06 €, dont 85 049 225,48 € pour le budget principal, 1 316 119,15 € pour le budget annexe de la Cité de l'enfance et 789 569,43 € pour budget annexe de la Régie départementale de Production d'Énergie,
- d'approuver les maquettes du compte administratif 2017 jointes à la présente délibération,
- de donner acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT